

**Compte-rendu Atelier entraide
DASCE 2016
Salies-de-Béarn**

Jeudi 6 octobre

Présentation de la vidéo de l'entraide diffusée lors de l'AG à Bagnoles de l'Orne.

Certains présidents l'ont présentée lors de leur assemblée générale dans leur département, le retour a été très positif, car cela a permis à bon nombre d'adhérents de découvrir le mouvement national.

Si certains le souhaitent, il est encore possible de leur envoyer, en faisant la demande à la FNASCE.

Joëlle GAU nous a fait part des dernières informations importantes des divers mouvements au sein de la direction de l'administration centrale, et des changements qui en découlent. De ce fait, elle sera amenée à reprendre de nouveaux contacts au niveau du ministère.

Oscar et Angela : le scénario 1 est ressorti, l'appel au volontariat a fonctionné, et ce sont 3 techniciens qui se sont proposés bénévolement pour faire évoluer les logiciels :

- Pascal RENAT (ASCE 35)
- Julien BOLLENGIER (ASCE 62)
- Eric PLANCHER (ASCE 34)

Seront associés à cette démarche, Jean-Jacques Soulier, Bernard Maillé et Didier Hardy.

Pour information Oscar sera indisponible dans le courant de la semaine prochaine, un message sera envoyé à tous pour vous prévenir.

Joëlle a reçu ce mardi 4 octobre, le rapport du CGEDD, rapport de 138 pages sur la valorisation des phares et maisons-feux. Il sera envoyé prochainement à tous les responsables d'UA, ainsi qu'aux présidents d'ASCE.

Ce rapport est plutôt favorable, cependant quelques points sont suggérés : étudier une modulation des tarifs en fonction du quotient familial ou des revenus de référence, et

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable
Tour Pascal A – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – Fax : 01 40 81 32 89 – Courriel : fnasce@i-carre.net – Site : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

harmoniser les tarifs entre les ASCE.

Petit rappel sur les publications sur le site de la FNASCE, il est important de ne pas publier tous les compte-rendus de réunions ou d'AG, car le site étant un site Internet, il reste ouvert à tout public.

Mickaël Clémence a ensuite présenté l'étude des projets sur les contrats globaux concernant les achats énergétiques. Le principe étant de faire baisser les charges de fluides, et si élargi aux adhérents, de leur faire profiter également de ces économies représentant environ 5 %.

Un message sera envoyé aux ASCE et gestionnaires d'UA pour une première approche, avec demande de scan de leur facture EDF actuelle, ce, afin d'identifier le nombre de points de livraison.

Cela permettra de présenter ce dossier lors du prochain congrès en 2017.

Liberté sera évidemment laissée aux ASCE d'adhérer à ce projet ou pas.

Patricia Brial de la GMF, a ensuite répondu aux nombreuses questions sur la responsabilité des ASCE dans de nombreux domaines (prêt de vélos, matériel ou équipement dans UA si défectueux etc), donnant lieu à des échanges passionnés sur le sujet.

L'après-midi, un atelier participatif a été proposé et divisé en deux groupes, un sur l'action sociale, l'autre sur les unités d'accueil.

Là encore, les échanges et débats ont été fructueux, intenses et passionnés.

Beaucoup de nouveaux VP ont découvert l'existence des séjours gratuits ou des aides financières diverses, démontrant un manque évident de communication ou de passage de savoir, au sein même des ASCE.

Chacun a pu s'exprimer sur les différentes actions d'entraide menées dans les ASCE, certains ont de très bonnes idées mises en place : chariot de fournitures scolaires, chariot de Noël, semaine bleue sénior, réduction sur loisirs, billetterie, licences sportives etc.

Le rapport du CGEDD a évidemment été évoqué en atelier sur les UA. Un débat constructif a permis de dégager des axes de travail :

- Faire une réponse d'attente au CGEDD
- Rappeler la situation actuelle sur les séjours gratuits et les aides aux transports (fédérales et locales). Quantifier le nombre de familles bénéficiaires, et le coût représenté à la charge des ASCE et de LA fnasce.
- Être transparent sur les critères d'attribution des UA, incluant les notions de gestion (composition de la famille, obtentions des années précédentes...)
- Produire une statistique sur les obtentions des cadres supérieurs d'UA, afin d'identifier l'impact d'une mesure de modulation des participations.

Les remarques des gestionnaires :

- Comment financer ces nouvelles prestations sociales ?
- Qui va supporter les charges administratives
- Respecte-t-on la législation ? (confidentialité des données, CNIL) ?
- Différence d'égalité entre adhérents d'une association loi 1901 ?
- Risque de choisir la rentabilité, QF le plus élevé au détriment des plus défavorisés
- Le nouveau critère est contraire à l'éthique de notre mouvement et à l'esprit d'entraide

- Les tarifs sont des participations "plancher", on ne peut pas les diminuer, les augmenter aurait des conséquences néfastes sur nos adhérents et un effet contraire à celui recherché (baisse du nombre d'adhérents).

Vendredi 7 octobre

Yves Robichon s'est exprimé sur la démarche développement durable au sein des ASCE, des URASCE, et de la FNASCE.

Le constat reste alarmant sur la planète dû au réchauffement climatique, les ressources énergétiques sont en baisse, et l'écart se creuse entre les riches et les pauvres.

Il faut donc absolument adopter un comportement général et responsable, en restant respectueux du milieu environnant.

Des actions simples développement durable peuvent être mises en place, basées sur le partage la solidarité, les échanges, et l'économie (marché de Noël avec spectacle sur le tri des déchets, covoiturage...).

Une réflexion en amont doit être faite, et surtout, en équipe pour assurer la démarche dans sa continuité, puis il faut fixer des objectifs sur une année, et faire le constat de ce qui a fonctionné ou échoué. Ces bilans seront utiles aux autres ASCE pour les aider dans leurs propres démarches DD.

Des aides peuvent être octroyées par la FNASCE pour des idées innovantes.

Dans les unités d'accueil, il est important de garder cet esprit DD, le tri des déchets par exemple, avec poubelles sélectives, et affichage explicatif, ou bien encore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Les critères à prendre en compte sont :

- l'effet de serre
- Trouver des énergies moins polluantes
- Respecter le milieu environnant, la biodiversité
- La solidarité
- Une consommation responsable

Les 5 piliers de la démarche DD sont :

- Ouvrir la réflexion en interne, et vers l'extérieur
- un pilotage fort (CD)
- La transversalité entre le sport, la culture et l'entraide
- Assurer une évaluation pour mieux progresser
- Essayer de faire toujours plus et mieux, malgré les nombreuses contraintes

Chantal Balny, a clôturé l'atelier entraide en expliquant les chèques vacances.